

**EVALUATION DES PERFORMANCES DU SYSTEME FISCAL
ALGERIEN EN TERMES DE RENDEMENT FINANCIER****Halima BELHOCINE épouse GHOUL***Docteur en sciences de gestion,
Université de Bejaia,**Algérie.*

minahali@hotmail.fr

KHERBACHI Hamid*Professeur,
Université de Bejaia,**Algérie.***Résumé :**

La structure du système fiscal algérien dégage une certaine harmonie au niveau de sa présentation juridique. L'objet de ce travail consiste à évaluer le rendement financier de la fiscalité ordinaire et les différents impôts qui la constituent, et dans une moindre mesure, le rendement financier de la fiscalité pétrolière. Cela nous permettra de démontrer la prépondérance de l'une par rapport à l'autre, et nous conduira ainsi à fonder notre jugement sur la nature de notre système fiscal. Cette évaluation nous permettra de démontrer sa capacité à alimenter le budget de l'Etat en ressources nécessaires, ou bien au contraire, sa fragilité et son dysfonctionnement en la matière

En tenant une périodisation spécifique, le rendement du système fiscal sera apprécié à travers, d'une part, l'évolution en valeurs absolues des différents éléments de prélèvements et d'autre part, selon son efficience par le biais de la pression fiscale.

Mots-clés : *Système fiscal, fiscalité ordinaire, fiscalité pétrolière, recettes fiscales.*

Abstract:

The structure of the Algerian tax system exudes a certain harmony in terms of its legal presentation. The object of this work is to assess the financial performance of ordinary taxation and the various taxes that constitute it, and to a lesser extent, the financial performance of petroleum taxation. This will allow us to demonstrate the preponderance of one over the other, and thus lead us to base our judgment on the nature of our tax system. By keeping a specific periodization, the performance of the tax system will be assessed through, on the one hand, the evolution in absolute values of the various elements of levies and on the other hand, according to its efficiency through the tax pressure.

Keywords: *Tax system, ordinary taxation, petroleum taxation, tax revenues.*

Classification JEL: *H2.*

Introduction

La fiscalité joue un rôle primordial dans la structure politique, économique et sociale d'un pays. Elle constitue un des déterminants de la croissance, permettant à l'Etat de promouvoir le développement de la croissance économique. La mise en place d'un système fiscal fonctionnel et équitable devrait permettre d'aboutir à la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et garantir ainsi la croissance économique. Par conséquent, l'Etat pourra obtenir des recettes élevées et stables servant à des investissements durables et rendant ainsi l'économie plus compétitive. Compte tenu des différents changements traversant l'économie, chaque système fiscal nécessite l'application de réformes pour son renforcement et son amélioration. L'Algérie, en phase de transition, veille à l'intégration économique mondiale. Durant cette période, elle s'engage dans un processus de réformes macroéconomiques, pour réussir l'équilibre et le développement de son économie. La politique fiscale se trouve parmi les instruments les plus utilisés pour orienter l'économie, absorber les flux des I.D.E, le chômage, réaliser l'équité et la justice socio- économique.

Si au niveau de sa présentation juridique, la structure du système fiscal algérien dégage une certaine harmonie, quel serait le cas pour son évaluation au plan financier ?

La présentation globale du système fiscal restera incomplète si elle n'est pas suivie de son évaluation au plan financier. Cette évaluation nous permettra de démontrer sa capacité à alimenter le budget de l'Etat en ressources nécessaires, ou bien au contraire, sa fragilité et son dysfonctionnement en la matière, qui se sont déjà révélés lors du premier choc pétrolier de 1986. En effet, pendant les années 80, le rendement de la fiscalité pétrolière était tellement performant et constituait à l'époque le principal des ressources du budget de l'Etat que la fiscalité ordinaire n'a pas été intégrée dans le processus de développement économique. Il semblait d'ailleurs à l'Etat que c'était inutile de mobiliser des moyens administratifs pour appréhender l'impôt de droit commun. Ce comportement s'est, en fait, inversé après la survenue de la crise financière engendrée par l'effondrement des prix des hydrocarbures et qui a mis l'Etat dans une situation de cessation de paiement. Les autorités décident, par conséquent, de redonner à la fiscalité ordinaire sa place prépondérante comme lors des premières années d'indépendance. Des mesures d'urgence ont été prises dans ce contexte à travers des lois de finances et des lois de finances complémentaires.

1. Analyse du rendement de la fiscalité ordinaire

Le début de la décennie 90 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme fiscale (1992) dans le cadre de la modernisation et de la simplification du système fiscal. Globalement, les recettes fiscales ordinaires (toutes catégories d'impôts confondues) se sont accrues de 71 100 millions de dinars en 1990 à 82 700 millions de dinars en 1991 (la veille de la mise en application de la réforme) à 108 864 millions de dinars en 1992 à 241 992 millions de dinars en 1995¹, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 27.75%². En effet, le rendement

¹ Données extraites des documents publiés par l'ONS (rétrospective statistiques 1962-2011, finances publiques).

² La formule utilisée pour le TCAM est $((\text{val finale}/\text{valeur initiale})^{1/n} - 1) * 100$. Avec n, le nombre

a plus que doublé en 1995 (les recettes ont été multipliées par 3 fois leur valeur en 1990). L'accroissement s'est accéléré davantage à partir de 1992, à la suite de la mise en œuvre de la réforme fiscale. Malgré cette évolution, la part des recettes fiscales ordinaires dans le total des recettes fiscales a baissé de 48.26% en 1990 à 41.85% en 1995. Cette diminution s'explique par l'importance de la part contributive des recettes pétrolières, d'une part, et d'autre part, la situation médiocre des entreprises nationales aggravées par les contraintes structurelles de l'économie nationale qui ont, par conséquent accumulé les dettes fiscales.

Toutefois, cette diminution ne doit pas occulter l'effort fiscal des activités hors hydrocarbures. Rapportées au PIB hors hydrocarbures, le ratio des recettes ordinaires /PIB hors hydrocarbures enregistre une reprise à la hausse en 1994 et 1995, après avoir diminué entre 1991-1993 (tableau n° 1).

En revanche, concernant la répartition de la fiscalité ordinaire en contribution directe et indirecte, c'est plutôt la fiscalité indirecte (76.13% en 1995) qui a pris le pas sur la fiscalité directe (23.87% en 1995). Ceci peut être expliqué par le manque de moyens tant matériel qu'humains, notamment les moyens de services plus adaptés, les professionnels et les cadres de la fiscalité. Cela rend les tâches de recherches et de vérifications difficiles. Par conséquent, les prélèvements indirects deviennent plus simples à appliquer.

Il importe de souligner que la hausse substantielle de 134739 millions de dinars enregistrée en 1995 par rapport à 1990 est due en grande partie à l'augmentation des taxes sur le chiffre d'affaires et les produits de douanes¹.

Tableau n° 1 : Recettes fiscales ordinaires de 1990 à 1995

Année Indicateur en (%)	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Fiscalité ordinaire / Recettes Fiscales	48.26	33.86	35.96	40.39	44.22	41.85
Fiscalité ordinaire/ PIBHH ²	16.56	13.21	13.20	12.89	15.18	16.13
Contribution. Directes / Recettes ordinaires	30.37	27.21	25.54	28.98	25.20	23.86
Contribution indirectes ³ / Recettes ordinaires	69.63	72.79	74.46	71.02	74.8	76.14
TVA/PIB	5.71	4.92	4.85	4.81	5.32	5.37
TVA+ droits de douanes (DD) / PIB	6.47	5.72	6.25	6.10	7.38	7.94

Source : compilé à partir de plusieurs documents de l'ONS.

Le tableau révèle que le poste de la TVA et de droits de douane rapporté au PIB oscille entre 6% et 8%. Ce taux peut être considéré faible, comparativement aux autres économies similaires à l'économie algérienne dont le taux va jusqu'à 15%.

d'années= dernière année-première année.

¹ Etant donné que la réforme fiscale comprenait également une rationalisation des tarifs.

² Produit Intérieur Brut hors hydrocarbures.

³ Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

En analysant le tableau n° 2, nous remarquons que le rendement de l'impôt croit à un rythme très faible (TCAM¹= 4.72%) comparativement à la période précédente. En effet, les recettes fiscales ordinaires ont enregistré une valeur de 290 603 millions de dinars en 1996 et se sont élevées à 314 013 millions de dinars en 1997, et à 329 828 millions de dinars en 1998. Elles ont enregistré par contre une baisse de 4.56% en 1999 pour passer en 2000 à 349 502 millions de dinars contre 314 767 millions de dinars en 1999. Bien qu'en augmentation continue en valeur courante (à l'exception de 1999), les recettes fiscales ordinaires exprimées en pourcentage des recettes fiscales totales diminuent. En 2000, les recettes fiscales ordinaires, bien qu'elles révèlent une hausse de 34 milliards de dinars, soit 11% par rapport à 1999, elles restent négligeables devant l'accroissement des recettes fiscales pétrolières (613 milliards de dinars, soit un taux de 109%). La diminution de ces recettes en 1999 est imputable principalement à la réduction des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu global, d'une valeur de 10 milliards de dinars (en raison de la révision à la baisse du barème IRG)², de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 6 milliards de dinars (due à la réduction de 5 points de pourcentage du taux de l'impôt, de 38% à 33%) et de la taxe sur la valeur ajoutée intérieure d'un montant de 7 milliards de dinars. En revanche, la contraction des recettes fiscales ordinaires a été partiellement atténuée par l'accroissement des produits de la taxe sur la valeur ajoutée sur les importations (+3.5%), et du produit de douane (+6.3%) dont la plus-value cumulée a été de 6.5 milliards de dinars en 1999 par rapport à 1998³, ce qui laisse le rôle passif des contributions directes continue à s'accroître au détriment des contributions indirectes.

Tableau n° 2 : Recettes fiscales ordinaires de 1996 à 2000.

Année Indicateur %	1996	1997	1998	1999	2000
Fiscalité ordinaire / Recettes Fiscale	36.94	35.73	46.56	35.98	22.95
Fisc. ordinaire / PIBHH	12.69	16.18	15.05	13.41	15.88
Contribution directes/ Recettes ordinaire	23.24	26.06	26.71	22.93	25.18
Contribution indirectes ⁴ / Recette ordinaire	76.76	73.94	73.29	77.07	74.82
TVA+DD/PIB	8.15	7.92	8.09	7.06	6.06

Source : divers document ONS.

Ainsi, tel qu'il a été constaté au cours de la première période, la part de la TVA et des droits de douane dans le PIB ne s'est pas améliorée. Au contraire, elle a baissé de plus de 2 points de pourcentage entre 1996 et 2000.

Par contre, selon le tableau n° 3, la période (2001-2005) est caractérisée par une augmentation de 21.3% des recettes fiscales ordinaires qui se sont situées à 482 896 millions de dinars en 2002 contre 398 238 millions de dinars en 2001, une augmentation qui n'a pas connu de précédent depuis 1990. Cette même augmentation était à hauteur de 8.7% en 2003 par rapport à 2002, dont les recettes sont passées à 524 925 millions en 2003. Un accroissement de 10.57% de ces mêmes recettes est enregistré en 2004 par rapport à 2003, et de 10.35% entre

¹ Taux de croissance annuel moyen dont la formule est déjà décrite.

² En application de la LF 1998.

³ Rapport sur la situation économique et financière de l'Algérie réalisé par la direction générale des études et de la prévision en 2000.

⁴ Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

2004 et 2005. Globalement, les recettes fiscales ordinaires ont progressé à un taux de croissance annuel moyen de 12,61% sur la période. Rapportées au produit intérieur brut hors hydrocarbures, les recettes fiscales ordinaires se sont stabilisées à un taux moyen de 15,20%. Les plus fortes augmentations ont été enregistrées par les recettes au titre des droits de douane (12,03% entre 2002 et 2003), les impôts sur les biens et services (39,3 milliards de dinars entre 2003 et 2004, et 38,1 milliards de dinars entre 2004 et 2005), suivi du poste impôt sur les revenus et les bénéfices (15 milliards de dinars entre 2002 et 2003, 20 milliards de dinars entre 2003 et 2004, et 20,16 milliards de dinars entre 2004 et 2005). En revanche, les droits de douanes ont enregistré, pour la première fois depuis 2000, un recul de 5 milliards de dinars en 2004 par rapport à 2003, en raison de la baisse des tarifs douaniers (droits additionnels provisoires) supérieure à l'effet induit par l'augmentation substantielle des importations. La tendance à la baisse s'est inversée en 2005, un regain de 5 milliards de dinars a été enregistré en raison de l'augmentation substantielle des importations.

S'agissant de la structure des recettes fiscales ordinaires, le tableau même montre bien la prépondérance des contributions indirectes sur les contributions directes, bien que ces dernières aient connu une évolution relative.

Tableau n°3 : Recettes fiscales ordinaires de 2001 à 2005

Année Indicateur %	2001	2002	2003	2004	2005
Fiscalité ordinaire/ Recettes Fiscales	29.40	33.87	29.00	28.09	22.02
Fiscalité. ordinaire / PIBHH	14.31	15.85	15.51	15.15	15.21
Contribution. directes/ Recettes ordinaires	24.73	23.24	24.37	25.5	26.25
Contribution indirectes ¹ / Recette ordinaires	75.27	76.76	75.63	74.5	73.75
TVA+DD/PIB	6.82	7.76	7.18	6.70	6.02

Source : divers documents de l'ONS.

Au cours de la période (2006-2010), les recettes fiscales ordinaires ont progressé à un taux de croissance annuel moyen de 15,83%, supérieur au taux enregistré pendant la période précédente (2001-2005). En effet, la part de ces dernières dans les recettes fiscales totales a marqué une tendance à la hausse continue depuis 2006 pour représenter en 2010 un taux sans précédent du montant total des recettes fiscales, soit 46,36%. Les augmentations les plus significatives de la période ont été enregistrées par les contributions directes (les impôts sur le revenu et les bénéfices) dont l'accroissement dépasse les 70 milliards de dinars entre 2007 et 2008. Cette même augmentation a presque doublé entre 2008 et 2009, elle était de l'ordre de 131 milliards de dinars. En effet, rapportées au total des recettes fiscales ordinaires, les contributions directes se sont élevées à 46,36% en 2010, un taux jamais enregistré en la matière depuis 1990. Les contributions indirectes, quant à elles, ont enregistré une progression, en particulier, les droits de douanes, après leur baisse en 2006, ont crû de plus de 19 milliards de dinars en 2007, et de plus de 30 milliards de dinars entre 2007 et 2008. La tendance à la hausse de ces droits continue jusqu'à atteindre, en 2010, une valeur de 181 milliards de dinars. Il est de même, mais dans une moindre mesure, pour les taxes sur le chiffre d'affaires. Cependant, malgré l'évolution considérable des recettes fiscales provenant des contributions directes, elles restent en deçà de celles provenant des contributions indirectes, du fait que le principal des ressources ordinaires provient de ces dernières (TVA).

¹ Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

Quant au ratio des recettes fiscales ordinaires / PIBHH, le tableau révèle une stabilité relative sur la période 2006-2010.

Tableau n° 4 : Recettes fiscales ordinaires de 2006 à 2010

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Indicateur en (%)					
Fiscalité ordinaire / Recettes Fiscales	21.00	22.04	36.00	37.30	46.36
Fiscalité ordinaire / PIBHH	15.60	14.56	16.00	16.72	16.61
Contribution. Directes / Recettes ordinaires	33.46	33.65	34.35	37.31	46.36
Contribution. indirectes / Recettes ordinaires	66.54	66.35	65.65	62.69	53.64
TVA+DD/PIB	5.30	5.14	5.35	6.42	5.63

Source : divers documents de l'ONS

La période (2011-2015) semble redonner un regain à la fiscalité ordinaire par rapport à la fiscalité pétrolière. En effet, les recettes fiscales ordinaires se sont substantiellement améliorées, passant de 1527,1 milliards de dinars en 2011 à 1908,6 milliards de dinars en 2012, enregistrant un accroissement de 25%, et dépassant ainsi les recettes fiscales pétrolières de 15 points de pourcentage. En 2013, évaluées à hauteur de 2031 milliards de dinars, les recettes fiscales ordinaires dépassent de plus de 5 points de pourcentage celles provenant de la fiscalité pétrolière, bien qu'elles ne croissent que de 6,41% par rapport à 2012. Entre 2014 et 2015, ces mêmes recettes ont crû de plus de 260 milliards de dinars, soit une progression de 12,6% entre les deux années contre une hausse uniquement de 3% en 2014. Cette progression appréciable des recettes fiscales ordinaires s'explique par les efforts des réformes de modernisation et de restructuration consentis par la direction générale des impôts depuis plus d'une décennie (depuis 2000). En revanche, le ratio des recettes fiscales ordinaires/ PIBHH a baissé de 0,5 point de pourcentage entre 2012 et 2013, et de 0,9 point de pourcentage entre 2013 et 2014, après une augmentation réalisée en 2012 de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2011, et une reprise en 2015 de 0,9 point.

S'agissant de la structure des recettes fiscale ordinaires, les augmentations les plus significatives résultaient des impôts sur le revenu global, en particulier, l'IRG/salaires (plus de 25% entre 2011 et 2012, et de 17.38% entre 2014 et 2015, soit une hausse de 177.6 et 153 milliards de dinars respectivement). Cette hausse est due essentiellement aux augmentations des salariales caractérisant la période, tandis que l'année 2013 enregistre une baisse en la matière, et dans une moindre mesure, les droits de douane et les taxes sur le chiffre d'affaires².

Cependant, en dépit de l'augmentation substantielle des impôts directs et taxes assimilées sur la période, les contributions indirectes à la création des recettes fiscales demeurent prépondérantes par rapport aux contributions directes comme le montre le tableau n° 5 :

¹ Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

² Différents rapports de la banque d'Algérie.

Tableau n° 5 : Recettes fiscales ordinaires de 2011 à 2017

Année Indicateur %	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fiscalité ordinaires/ Recettes fiscales	49.96	55.68	55,69	57.00	57.75	59.60	55.28
Fiscalité. ordinaire / PIBHH	16.45	18.04	17.51	16.62	17.49	17.11	17.61
Contribution. Directes / Fiscalité ordinaire	44.84	45.18	40.53	42.14	43.93	44.68	45.91
Contributions indirectes ¹ /Recettes ordinaires	55.16	54.82	59.47	57.86	56.07	36.18	37.84
TVA+DD/PIB	5.32	6.11	6.84	6.58	7.48	9.62	9.74

Source : divers documents de l'ONS

Le tableau 5 montre également que les années (2016 et 2017) sont la cinquième et la sixième année consécutives qui enregistrent une inversion complète des proportions traditionnelles entre la fiscalité ordinaire et la fiscalité pétrolière. Les augmentations les plus significatives durant ces deux années ont été enregistrées par les contributions directes, en particulier l'IRG/salaires, qui marque une évolution de 10% et une plus-value de 52,2 milliards de dinars par rapport à l'année 2015, l'IBS qui enregistre un accroissement de 24% et une plus-value de 72,8 milliards de dinars. Cette progression s'explique par l'entrée en activité des investisseurs, après l'épuisement des avantages fiscaux, laquelle est en nette croissance générant ainsi des recettes hors hydrocarbures². Les impôts sur les affaires ont, pour leur part, enregistré une évolution, estimée à hauteur de 58.8 milliards de dinars.

2. Analyse du rendement de la fiscalité pétrolière

Globalement, la fiscalité pétrolière constitue de loin la ressource la plus importante de l'Etat depuis 1990, jusqu'au début de la décennie 2010. En effet, ces ressources n'avaient pas aussi d'importance au début des premières années d'indépendance, où la fiscalité ordinaire était le pourvoyeur du principal des ressources de l'Etat. Cependant, depuis la nationalisation des hydrocarbures en 1971, la fiscalité pétrolière a connu la première amorce de son évolution et se détache des autres éléments pour prendre son envol et devenir la principale ressource du budget de l'Etat (1971-1983).

Elle constitue, pendant les décennies 90 et 2000, plus de la moitié des recettes budgétaires. Ce qui traduit l'importance de cette fiscalité dans le processus de développement. En effet, les recettes fiscales pétrolières sont passées de 76 200 millions de dinars en 1990, à 1 173 237 millions de dinars en 2000, évoluant de ce fait, à un taux de croissance moyen annuel de 31,44%, bien qu'elles enregistrent au cours de ces deux décennies, pendant les périodes de crise, des diminutions dues à la chute des prix du baril et à la baisse du volume des exportations.

Sur la base des données publiées par l'ONS, le prix du baril du pétrole a baissé de 20,05 dollars/baril en 1992 à 17,80 dollars/baril en 1993, à 16,30 dollars/baril en 1994, engendrant

¹ Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

² Rapport de la banque d'Algérie pour l'année 2015.

de ce fait, une baisse des recettes fiscales estimée à hauteur de 14 milliards de dinars, soit 7,52% entre 1992 et 1993. Cette tendance à la baisse s'est accentuée davantage en 1998, avec un prix de 12,94 dollars/baril, et une baisse de 33% des recettes fiscales entre 1997 et 1998. Après une reprise en 1999, les prix du baril du pétrole se sont élevés à 28,59 dollars/baril pour l'année 2000, ce qui s'est traduit par un recouvrement sans précédent, de 1 173 237 millions de dinars. Cet accroissement des recettes fiscales pétrolières a permis d'ailleurs à l'Etat d'instituer un fonds de régulation des recettes (FRR) afin d'atténuer les effets des chocs extérieurs sur la conduite de la politique budgétaire. Ce fonds est alimenté par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix moyen effectif de l'année. La bonne conjoncture de l'année 2000 a permis d'alimenter le FRR, pour un montant important de 453 milliards de dinars¹. La tendance à la hausse des prix du baril du pétrole persiste jusqu'à l'année 2007, engendrant ainsi des recettes fiscales substantielles. Ces dernières se sont élevées à 2 711 850 millions de dinars avant d'enregistrer en 2008 une baisse de 996 milliards de dinars, soit 36% par rapport à 2007. La diminution des recettes fiscales pour sa part, a influencé négativement sur les recettes budgétaires qui ont baissé de plus de 785 milliards de dinars. Cette baisse est due, non pas à la diminution du prix du pétrole qui était à hauteur de 99,97 dollars/baril (contre 74,95 dollars/baril en 2007), mais à la chute des exportations des hydrocarbures suite à la crise financière qui a mis en récession les économies de plusieurs pays industrialisés. La tendance à la baisse s'est inversée en 2009, après une relative amélioration de la conjoncture financière internationale. Les recettes fiscales pétrolières se sont élevées à 1 927 000 millions de dinars, permettant ainsi une hausse de 211 milliards de dinars. L'année 2010 enregistre par contre une baisse de 425 milliards de dinars. En effet, la période 1990-2010 est marquée par trois grands moments de perturbation, durant les années 1993, 1998 et 2008, les recettes fiscales pétrolières ont révélé une baisse considérable qui a influé négativement sur les recettes budgétaires en particulier, et sur l'économie nationale en général. Cela confirme la caractéristique d'un pays mono-exportateur comme l'Algérie. Elle a connu d'autre part, des moments euphoriques correspondant aux années 2003-2007, où les prix des hydrocarbures et l'importance des exportations ont permis des rentrées substantielles. Cependant, l'analyse de l'évolution des recettes fiscales pétrolières le long de la période 1990-2010 révèle que la fiscalité pétrolière, bien qu'elle soit le principal pourvoyeur des ressources budgétaires, reste dans ses rendements très aléatoires, conditionnés par les prix du baril du pétrole et le volume des exportations.

En revanche, à l'inverse des deux décennies (90-2000), où ce sont les recettes fiscales provenant des hydrocarbures qui concouraient le plus à l'augmentation des recettes fiscales totales, à partir de 2012, elles n'y ont contribué qu'à hauteur de 42,32% (contre 50% en 2011 et 53% en 2010). Cette tendance s'est maintenue 6 années consécutives (2012-2017), sous l'effet du choc externe de grande ampleur résultant de la forte baisse conjoncturelle du prix du pétrole.

Conclusion

L'analyse de l'évolution combinée des principales fiscalités, tant ordinaire que pétrolière, en termes des recettes fiscales totales démontre que, depuis la mise en œuvre de la réforme

¹ Rapport de la banque d'Algérie pour l'année 2000.

fiscale dans les années 90, les revenus de la fiscalité ordinaire expriment, bien qu'à un taux de croissance moyen, une tendance à la hausse d'une année à l'autre. En effet, les recettes fiscales ordinaires enregistrées en 2000 représentent 3 fois celles enregistrées en 1992 (date de la mise en œuvre de la réforme fiscale). Ainsi, à partir de 2000, étant donné que la direction générale des impôts avait multiplié davantage les efforts des réformes, de modernisation et de restructuration de l'administration fiscale, le programme d'innovation et d'organisation (lancé par la DGI durant les années 2000) ainsi que les dispositions et les mesures fiscales introduites dans chaque loi de finances ont porté leurs fruits. En onze années, les revenus de la fiscalité ordinaire ont quadruplé, passant de 349 milliards de dinars en 2000 à 1 448 milliards de dinars en 2011. A partir de cette dernière date, alors que la fiscalité pétrolière était prédominante au sens où elle couvrait largement la fiscalité ordinaire, les revenus provenant de cette dernière commencent à rivaliser avec ceux de la fiscalité pétrolière, pour enfin les dépasser en 2012 de plus de 11 points de pourcentage (55,68% des revenus de la fiscalité ordinaire contre 44,31% des revenus de la fiscalité pétrolière). Depuis cette date et pour la sixième année consécutive (2012-2017), le montant de la fiscalité ordinaire dépasse celui réalisé par la fiscalité pétrolière. C'est dans ce contexte que le gouvernement a tracé des perspectives lui permettant de réduire sa dépendance à l'égard des recettes fiscales pétrolières.

Bibliographie

Articles et rapports :

- Document tiré de : Algérie patriotique, <https://www.algeriepatriotique.com/2017/12/30/directeur-general-impots-pres-de-3-000-milliards-de-dinars-de-fiscalite-ordinaire-engranges/>
- Loi de finance de 1998.
- Rapport de l'office national des statistiques, (2000) : « l'Algérie en quelques chiffres », n°31, édition 2001.
- Rapport de l'office national des statistiques, (2001) : « l'Algérie en quelques chiffres », n°32, édition 2003.
- Rapport de l'office national des statistiques, (2002) : « l'Algérie en quelques chiffres », n°33, édition 2004.
- Rapport de l'office national des statistiques, (2005) : « l'Algérie en quelques chiffres », n°36, édition 2006.
- Rapport de l'office national des statistiques, (2006-2008) : « l'Algérie en quelques chiffres », n°39, édition 2009.
- Rapport de l'office national des statistiques, (2007-2009) : « l'Algérie en quelques chiffres », n°40, édition 2010.
- Rapport de l'office national des statistiques, (2015-2017) : « l'Algérie en quelques chiffres », n°48, édition 2018.
- Rapport de la banque d'Algérie pour l'année 2000.
- Rapport de la banque d'Algérie pour l'année 2015.
- Rapport de la situation économique et financière de l'Algérie réalisé par la direction générale des études et de la prévision en 2000.

Ouvrages :

- BELTRAME Pierre et MEHL Lucien, (1984) : « Sciences et techniques fiscales », PUF.
- G. Jèze, (1936) : « Cours de finances publiques », LGDJ, In Michel Bouvier, 2012.
- J. Schumpeter, (1972) : « La crise de l'Etat fiscal », minuit in Michel Bouvier, 2012.